

RÉSOLUTION

concernant la prévention des irrégularités et des fraudes et la lutte contre celles-ci CC-R-2015-02

Le comité de contact,

ayant examiné les propositions de nouvelles activités formulées par les agents de liaison en 2015;

décide de mettre en place un groupe de travail dans le but de renforcer la coopération entre les ISC en ce qui concerne la prévention des irrégularités et des fraudes et la lutte contre celles-ci afin de protéger les recettes de l'UE;

convient que cette activité sera menée conformément à la proposition d'activité jointe à la présente résolution;

demande aux agents de liaison de l'informer des résultats de cette activité de manière appropriée;

décide de publier la présente résolution sur le site web du comité de contact.

Riga, le 19 juin 2015

Rapporteur: ISC de Lettonie

Langue de l'original: EN

PROPOSITION D'ACTIVITÉ

Thème: Mise en place d'un groupe de travail dans le but de renforcer la coopération entre les ISC en ce qui concerne la prévention des irrégularités et des fraudes et la lutte contre celles-ci afin de protéger les recettes de l'UE

Suggérée par: l'ISC d'Italie

Prête à jouer le rôle de chef de file: OUI

Brève description de l'activité concrètement proposée

À l'occasion de la réunion 2014 du comité de contact, les agents de liaison avaient été invités à examiner la possibilité de développer des activités spécifiques en matière de lutte contre la corruption. Le renforcement de la coopération en la matière moyennant la mise en place d'un groupe de travail ad hoc, comme proposé par la *Corte dei conti* (ISC d'Italie) lors de la réunion technique des agents de liaison, semble concorder avec les demandes du comité de contact.

Sur la base de l'expérience des ISC, et afin d'éviter une approche trop théorique, sachant que la corruption est souvent liée à la fraude en ce qui concerne les recettes de l'UE et compte tenu des résultats du séminaire susmentionné, le moyen concret de renforcer la coopération dans ce domaine, selon la *Corte dei conti*, pourrait consister à se confronter au thème de la fraude qui, de même que les irrégularités, est souvent préjudiciable aux recettes de l'UE.

Par conséquent, le groupe de travail proposé:

- centrerait son attention sur les questions essentielles en matière de prévention des fraudes et de lutte contre celles-ci, en promouvant des mesures de surveillance uniformes pour tous les États membres et en formulant des propositions d'amélioration, notamment de la réglementation de l'UE, avec la participation de la Cour des comptes européenne;
- tirerait parti de l'actuelle coopération fructueuse dans ce domaine avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), notamment en ce qui concerne l'utilisation de la base de données de l'OLAF pour le suivi des irrégularités et des fraudes, pour mettre au point les meilleures pratiques à l'exemple de celle relative à la base de données nationale existante élaborée par la *Corte dei conti*, présentée au cours du séminaire à Rome, et qui a suscité un grand intérêt lors de la dernière réunion du comité de contact;
- accorderait un rôle plus important aux ISC des États membres dans ce domaine spécifique, qui pourrait être déterminant pour:
 - ✓ l'harmonisation exhaustive des activités de prévention des irrégularités et des fraudes et de lutte contre celles-ci;
 - ✓ le renforcement de la chaîne de contrôle;
 - ✓ l'amélioration des procédures de recouvrement des ressources nationales et de l'UE;
 - ✓ la formulation éventuelle de propositions visant à améliorer la réglementation européenne actuelle.

Outils concrets pour mener à bien l'activité, selon un calendrier à convenir avec les ISC participantes:

- enquête,

- échange de meilleures pratiques,
- séminaire(s).